Programme "Professeurs invités"

Historique :

Depuis plusieurs années, l'Université Bordeaux Montaigne a mis en place un programme visant le recrutement de professeurs invités. Ce dispositif constitue un outil de coopération internationale important qui permet l'accueil d'enseignants-chercheurs des universités étrangères, partenaires ou non.

Objectifs du programme :

- recruter des enseignants-chercheurs internationaux.

- permettre à notre université de rester en phase avec les nouvelles exigences de formation et de recherche sur le plan international, dans une optique d'innovation et d'excellence scientifique.

- assurer à notre communauté académique locale l'accès à de nouvelles approches et méthodologies scientifiques et participer au transfert de connaissances.

- compléter nos programmes d'enseignement et de recherche et internationaliser notre offre académique par la mise en place progressive d'enseignements en langues étrangères, conformément à la stratégie « internationalisation at home » de l'établissement et de l'IdEx.

- consolider les liens de collaboration avec des institutions à l'étranger.

- accroître la visibilité de notre université sur le plan international et ainsi tester son attractivité.

-participer activement au renforcement des synergies entre les politiques nationales et internationales en matière d'enseignement et de recherche.

Actions prévues dans le cadre du programme :

Les professeurs invités doivent assurer au moins 16 heures de cours et/ou de séminaires. Ces enseignements peuvent être inscrits dans les maquettes des formations concernées.

Dans le cadre de la politique d'ouverture à l'international de l'École Doctorale Montaigne-Humanités, les professeurs invités doivent réserver une intervention de 2 heures (comptabilisées dans le total des 16 heures dues à l'établissement) aux doctorants.

Critères d'éligibilité au programme :

- Qualité du dossier : expérience pédagogique et dossier scientifique.

- Cohérence des enseignements proposés par le professeur invité avec la maquette d'enseignements de l'université et avec les projets de recherche des différentes équipes de l'établissement.

- Capacité à enseigner en français et dans une des langues utilisées dans notre offre de formation.

- L'âge légal pour participer à ce programme est de moins de 67 ans.

Rôle de l'enseignant référent et du laboratoire d'accueil :

a) Enseignant référent

En tant qu'invitant, l'enseignant référent est responsable du séjour du professeur et/ou du chercheur international. Dans ce sens :

- il informe le candidat du calendrier de recrutement et des décisions prises.

- il propose la candidature du professeur invité au laboratoire d'accueil.

- il suit le dossier du professeur invité, en coordination avec la Direction des Relations Internationales et la Direction des Ressources Humaines.

- il accueille le professeur invité à son arrivée et l'accompagne dans ses activités d'enseignement et de recherche.

b) Laboratoire d'accueil

L'équipe de recherche détermine la pertinence du recrutement d'un chercheur international en son sein.

La demande de convention d'accueil émane du laboratoire de recherche (ou équipe ou unité de recherche) et est signée par le directeur ou la directrice de cette structure.

Bien que l'unité de recherche n'ait aucunement l'obligation de financer le chercheur invité, elle doit néanmoins s'assurer que le séjour se fera dans de bonnes conditions matérielles.

Mission de la Direction des Relations Internationales :

Un travail important a été fait pour la définition d'un cadre d'accueil et d'intégration des professeurs invités et des chercheurs internationaux. Dans ce sens, un accueil personnalisé est effectué au sein de la DRI en concertation avec le BACI (Bureau d'accueil des chercheurs internationaux), structure qui est au service de l'ensemble des établissements appartenant à *l'IdEx Université de Bordeaux.*

Indépendamment de sa fonction d'accueil, cette mission nous permet de récupérer un indicateur de l'internationalisation afin de mieux mesurer l'attractivité internationale de notre établissement.

Procédure d'accueil des professeurs invités

Les candidatures sont adressées par les enseignants référents à la DRI.

Après vérification, les dossiers sont présentés aux Conseils d'UFR qui statuent sur l'opportunité de l'invitation et établissent un classement.

Les décisions sont ensuite soumises au CAC pour validation.

La liste définitive est communiquée aux Directions de Ressources Humaines (Pôle Enseignants) et des Relations Internationales (Pôle Coopération) pour organiser l'accueil administratif et financier du séjour.

Le barème en vigueur pour leur rémunération est celui applicable aux PR2C ou 1C. Le montant sera versé en fin de séjour et apparaîtra sur le bulletin de salaire remis à l'enseignant visiteur.

Modifications apportées au dispositif initial :

- A partir de la rentrée 2017, le programme « Professeurs invités » propose 9 mois de financement à la place de 12, les trois autres mois étant désormais utilisés pour la création d'une chaire internationale interdisciplinaire en sciences humaines et sociales (voir projet « Chaire internationale » à l'ODJ).

- Les heures de cours et/ou de séminaires dans lesquelles interviennent les professeurs invités ne seront plus systématiquement comptabilisées dans le service de l'enseignant référent. L'objectif de ce changement est double : d'une part, reconnaître le travail d'accueil et d'encadrement effectué par l'invitant ; d'autre part, dynamiser ce dispositif, souvent perçu comme pénalisant par les enseignants-chercheurs référents.